

II/ Etat sur l'arsenal juridique dans les domaines économique et commercial liant l'Algérie et les pays de l'Europe.

1- Espagne

| Date et lieu de signature | Intitulé de l'Accord, de la Convention ou du Mémorandum | Journal Officiel Numéro et date |
|----------------------------------|--|--|
| 07 avril 1965 Madrid | Accord Commercial. | N° 103 du 06/12/1966 |
| 27 juin 1972 Madrid | Accord de coopération économique et financière et échange de notes. | N° 90 du 10/11/1972 |
| 11 mai 1983 | Protocole pour la création d'une Commission Mixte | |
| 23 février 1985 | Protocole d'accord pour la résolution des différends sur le gaz entre Sonatrach et Enagas. | |
| 03 juillet 1985 Madrid | Accord cadre de coopération économique. | N° 47 du 13/11/1985 |
| 02 février 1989 Madrid | Protocole d'Accord financier. | N° 39 du 13/09/1989 |
| 02 février 1989 Alger | Protocole d'Accord financier (Intervention de). | N° 39 du 13/09/1989 |
| 10 juillet 1989 Alger | Accords cadres (quatre) et quatre accords technico-bancaire en exécution du Protocole d'accord financier signé à Madrid le 02/02/1989. | N° 39 du 13/09/1989 |
| 21 octobre 1993 Madrid | Accord cadre entre le Ministère des Finances et l'Institut de Crédit Officiel d'Espagne. | N° 87 du 29/12/1993 |
| 29 novembre 1993 Alger | Accord cadre entre le Ministère des Finances et l'Institut de Crédit Officiel d'Espagne et Accord technico-bancaire entre la BAD et l'ICO. | N° 04 du 19/01/1994 |

| | | |
|----------------------------|---|---------------------|
| 23 décembre 1994 Madrid | Accord cadre entre le Ministère des Finances et l'Institut de Crédit Officiel d'Espagne et Accord technico-bancaire entre la BAD et l'ICO. | N° 05 du 01/02/1995 |
| 07 octobre 2002 Madrid | Convention en vue d'éviter la double imposition et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la fortune. | N° 45 du 23/06/2005 |
| 08 octobre 2002 Madrid | Traité d'Amitié, de Bon Voisinage et de Coopération. | N° 49 du 17/08/2003 |
| 25 mai 2006 | Mémorandum d'Entente de Développement des PME. | |
| 12 décembre 2006 Alger | Convention sur l'extradition. | N° 14 du 12/03/2008 |
| 10 janvier 2013 Alger | Mémorandum d'entente dans le domaine de la coopération énergétique. | |
| 20 juillet 2015 Madrid | Mémorandum d'entente dans le domaine du développement du tourisme entre la société de gestion des participations « tourisme et hôtellerie » -SGP GESTOUR- et la Chambre Officielle de Commerce, d'Industrie, des Services et de Navigation de Valence « Camara Valencia » | |
| 3 avril 2018 | Mémorandum d'Entente en matière de Coopération dans le domaine des Assurances Agraires | |
| 3 avril 2018 | Mémorandum d'Entente entre le Ministère de l'Industrie et des Mines et le Ministère de l'Economie, l'Industrie et de la Compétitivité par le biais du Secrétariat d'Etat à la Recherche, au Développement et à l'innovation comme président | |

| | | |
|--------------|--|--|
| | du Centre de Recherches Energétique, Environnementale et Technologique (CIEMAT) | |
| 3 avril 2018 | Mémorandum d'Entente entre le Ministère de l'Industrie et des Mines, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique et le Secrétariat d'Etat espagnol à la Recherche, au Développement et à l'innovation | |
| 3 avril 2018 | Mémorandum d'entente portant création un Conseil d'Affaires algéro-espagnol | |

2- Italie:

- Un Accord d'assistance mutuelle administrative en vue de prévenir les infractions douanières, signé le 15 avril 1986, ratifié par notre pays, le 07 octobre 1986 ;
- Accord sur la promotion et la protection réciproque des investissements, signé à Alger le 18 mai 1991, ratifié par notre pays, le 05 octobre 1991 ;
- Accord sur la non double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, de prévention de la fraude fiscale et de l'évasion fiscale, signé à Alger le 03 février 1991, et ratifié par notre pays, le 20 juillet 1991 ;
- Accord pour la constitution d'un Forum d'Affaires Italo algérien, signé le 07 mai 2003 ;
- Mémorandum d'entente dans le domaine des PME, signé le 05 décembre 2006 à Alger ;
- Accord cadre de coopération Financière a été signé, le 05 décembre 2006, entre la FINALEP et la société financière italienne (SIMEST) en vue de soutenir les projets de partenariat qui seraient initiés par les PME des deux pays ;
- Accord portant les modalités de conversion de la dette en projets de développement, signé à Alger le 12 juillet 2011, ratifié, côté algérien par décret présidentiel n°427-11 du 11 décembre 2011 et entré en vigueur le 19 décembre 2011.
- Mémorandum d'Entente de Coopération Industrielle et de la Promotion des Partenariats, signé le 14 novembre 2012 à Alger.
- Mémorandum d'Entente entre ALGEX et ICE, signé le 14 novembre 2012 à Alger.

- Mémorandum d'Entente dans le domaine de la Protection du Consommateur et du Contrôle de la qualité des Produits industriels et des Services, signé le 14 novembre 2012 à Alger.

3- Grèce : Accord sur la Protection et l'Encouragement Réciproques des Investissements, signé à Alger le 20 février 2000;

4- France :

- Déclaration d'intention portant création d'un Fonds d'investissement algéro-français, signée à Paris le 29 octobre 2018
- Mémorandum portant création du Comité Economique Mixte algéro-français, (COMEFA) signé à Alger le 28 mai 2013
- Déclaration conjointe algéro-française pour un partenariat industriel et productif, signée à Alger le 19 décembre 2012
- Mémorandum algéro-français de coopération financière, signé à Alger le 19 décembre 2012
- Mémorandum algéro-français de coopération financière, signé à Paris le 21 juin 2008
- Mémorandum de Partenariat économique et financier, signé à Alger le 11 décembre 2006
- Convention algéro-française en vue d'éviter les doubles impositions, de prévenir l'évasion et la fraude fiscales et d'établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, sur la fortune et sur les successions, signée à Alger le 17 octobre 1999
- Accord algéro-français sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Alger le 13 février 1993
- Convention algéro-française d'assistance administrative mutuelle internationale visant la prévention, la recherche et la répression des fraudes douanières par les administrations douanières des deux pays, signée à Alger le 10 septembre 1985

5- Portugal

- Accord de Coopération économique et technique, signé à Lisbonne, le 15 Mai 1981 (ratifié par DP n° 83-512) ;
- Protocole Financier, signé à Alger le 06 Avril 1994 ;
- L'Accord sur la Promotion et la protection réciproque des investissements, signé à Lisbonne le 15 Septembre 2004 (ratifié par DP n° 05-192 du 28 Mai 2005, JO n° 37) ;
- La Convention en vue d'éviter la double imposition, de prévenir l'évasion fiscale et d'établir des règles d'assistance réciproque en matière de recouvrement d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Alger le 02 Décembre 2003 (ratifiée par DP n° 05-105 du 31 Mars 2005, JO n° 24) ;
- Protocole d'Accord entre ALGEX et AICEP, signé à Alger, le 22 Janvier 2007 ;
- Mémorandum d'Entente dans le domaine de l'Economie numérique, signé à Lisbonne, le 09 Novembre 2010 ;
- Mémorandum d'Entente dans les domaines du Contrôle économique, de la répression des fraudes et de la protection du consommateur, signé à Alger le 10 Mars 2015 (ratifié par DP n° 16-263 du 13 Octobre 2016, JO n° 61) ;

- Accord sur la protection et la promotion réciproques des investissements, signé à Lisbonne, le 15 septembre 2004, et ratifié par les deux pays ;
- Protocole de Coopération dans le domaine de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat, signé à Lisbonne, le 31 mai 2005 ;
- Protocole de Coopération dans le domaine de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat, signé à Lisbonne, le 31 mai 2005 ;
- Protocole de coopération dans le domaine de la PME et de l'Artisanat, signé à Lisbonne le 31 mai 2005 ;
- Protocole de Coopération dans le domaine de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat, signé à Lisbonne, le 31 mai 2005 ;
- Protocole d'Accord entre l'Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieure (ALGEX) et l'Institut Das Os Mercados Extrenos (ICEP), signé le 22 janvier 2007 à Alger ;
- Addendum au Mémoire d'entente pour la coopération et l'assistance dans le domaine financier, signé à Alger le 22 janvier 2007.
- Accord sur le transport maritime, signé à Alger le 22 janvier 2007, et ratifié par la partie algérienne, le 6 novembre 2008 ;
- Protocole de Coopération dans le secteur financier, signé à Alger, le 22 janvier 2007 ;

6- Turquie

1. Traité d'Amitié et de Coopération : cet instrument juridique, qui revêt l'aspect le plus solennel des accords conclus avec la partie turque, a été signé à Alger, le 23 mai 2006, et il est entré en vigueur le 20 octobre 2009. L'article 10 dudit traité, invite les deux parties à donner « une impulsion à leur coopération économique et financière afin de favoriser la dynamisation et la modernisation de leurs économies respectives ».
2. Accord de Coopération Economique, Scientifique et Technique : signé à Alger, le 20 octobre 1983 et ratifié par l'Algérie, le 04 février 1984.
3. Commission Mixte de Coopération Economique, Scientifique et Technique : elle a été instituée par l'article 8 de l'Accord de Coopération Economique, Scientifique et Technique du 20 octobre 1983 entre le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire et le Gouvernement de la République de Turquie.
4. Accord Commercial : signé à Ankara, le 09 mai 1979.
5. Accord sur la non Double Impositions en matière d'Impôts sur le revenu et la fortune : signé à Ankara, le 2 août 1994 et ratifié respectivement par l'Algérie et la Turquie, le 2 octobre 1994 et le 6 novembre 1994.
6. Mémoire d'Entente de coopération dans le domaine de l'Agriculture : signé le 26 février 2018 à Alger, à l'occasion de la visite du Président turc, M. Erdogan et ratifié par la partie turque le 18 septembre 2019. La partie algérienne l'a ratifié par décret présidentiel N°20-113, du 06 mai 2020 et l'a publié au Journal officiel N°29, du 14 mai 2020.
7. Programme de coopération dans le domaine du tourisme : signé le 26 février 2018 à Alger, à l'occasion de la visite du Président turc, M. Erdogan.
8. Mémoire d'Entente de Coopération entre l'Entreprise Nationale SONATRACH et l'entreprise turque BOTAŞ dans le domaine des Hydrocarbures : signé le 26 février 2018 à Alger, à l'occasion de la visite du Président turc, M. Erdogan.
9. Mémoire d'Entente de Coopération entre l'Entreprise Nationale SONATRACH et les entreprises turques RONESANS et BAYEGAN dans le domaine des Hydrocarbures : signé le 26 février 2018 à Alger, à l'occasion de la visite du Président turc, M. Erdogan.

10. Mémorandum d'Entente dans le domaine du transport aérien : signé par les deux parties le 19 juin 1986.
11. Accord Commercial: signé à Ankara, le 09 mai 1979.
12. Accord sur la non Double Imposition en matière d'Impôts sur le revenu et la fortune : signé à Ankara, le 2 août 1994 et ratifié respectivement par l'Algérie et la Turquie, le 2 octobre 1994 et le 6 novembre 1994.
13. Accord de Coopération entre les Sociétés « Sonelgaz » et « IGDAS » : signé en 1998.
14. Accord en matière d'Assistance Mutuelle Administrative en vue de prévenir, de rechercher et de réprimer les Infractions Douanières : signé à Alger, le 8 septembre 2001 et entré en vigueur le 1^{er} mai 2005.
15. Accord dans le domaine de l'Energie : il a été signé à Ankara, le 3 juillet 2002, et est entré en vigueur le 6 décembre 2004.
16. Mémorandum d'Entente sur la Promotion du Commerce Extérieur entre l'Agence Algérienne de Promotion du Commerce Extérieur et le Centre d'Etudes pour la Promotion des Exportations de Turquie : signé à Ankara, le 23 septembre 2004.
17. Mémorandum d'Entente dans le domaine de la PME et de l'Artisanat : signé à Alger, le 28 novembre 2004.
18. Projet de Protocole de coopération dans le domaine de l'agriculture : paraphé à l'issue de la 9^{ème} Session de la Commission Mixte algéro-turque tenue à Alger les 10 et 11 mars 2010.
19. Concernant le Conseil des Hommes d'affaires, pour l'instant ce mécanisme n'existe pas mais les représentants des deux parties organisent régulièrement des forums économiques et tiennent des missions d'hommes d'affaires.
20. Par ailleurs, les relations bilatérales ont été hissées à la faveur de l'adoption, en janvier 2020, d'une Déclaration commune instituant un Conseil de Coopération de Haut Niveau, présidé par les deux chefs d'Etat et vise, entre autres, la promotion des échanges économiques.

7- Russie

- Accord relatif à la Création d'une Commission Intergouvernementale Mixte de Coopération Economique, Commerciale, Scientifique et Technique avec le Gouvernement de la Fédération de Russie, Moscou le 30 juin 1993.
- Accord de Coopération dans les domaines de la Culture, de la Science de l'Education, du Sport, du Tourisme et des Archives, Moscou le 04 avril 2001.
- Accord relatif à la Protection de l'Information Classifiée, Alger le 27 octobre 2002.
- Accord sur les Relations Commerciales, Economiques et Financières et le Traitement de la Dette Envers la Fédération de Russie au titre des Crédits Précédemment Accordés, Alger le 10 mars 2006.
- Accord relatif à la Promotion et la Protection Réciproques des Investissements, Alger le 10 mars 2006.
- Convention en vue d'éviter les doubles Impositions en matière d'Impôts sur le Revenu et sur la Fortune, Alger le 10 mars 2006.
- Accord sur les Services Aériens, Moscou le 19 février 2008.
- Accord dans le domaine du Transport Maritime, Alger le 06 octobre 2010.

- Programme Exécutif de Coopération dans le domaine de la Santé avec le Ministère de la Santé du Gouvernement de la Fédération de Russie, Alger le 10 octobre 2017.
- Programme Exécutif de Coopération dans le domaine de la Formation Professionnelle avec le Ministère de l'Education et de la Science du Gouvernement de la Fédération de Russie, Alger le 10 octobre 2017.
- Mémoire d'Entente sur la Coopération en matière de Formation et de Développement des Compétences dans le domaine de l'Energie Nucléaire en Algérie avec l'Agence Fédérale de l'Energie Atomique du Gouvernement de la Russie, Alger le 10 octobre 2017.
- Convention relative à L'Entraide Judiciaire en Matière Pénale, Alger le 10 octobre 2017.
- Accord pour la Suppression réciproque des Formalités de Visa pour les détenteurs de Passeports Diplomatique, Moscou le 19 février 2018.

Pays Bas, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse, Autriche et Royaume- uni

| Pays | Convention | Mécanismes de coopération |
|-----------------|--|---|
| Pays bas | Accord sur la non double Imposition en matière d'impôts sur le revenu et la fortune, signé le 9 mai 2018 à Alger, ratifié et entré en vigueur le 31/07/2020 | -La Commission Mixte de coopération économique et technologique 1986 -Consultations Politiques 2015 -Conseil d'affaires CAAN 2017 |
| Belgique | Accord entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement du Royaume de Belgique tendant à éviter la double imposition des revenus provenant de l'exploitation des services aériens internationaux, signé à Alger le 30 mai 1981 | - Consultations Politiques : - Commission Mixte sur la sécurité sociale - Commission Mixte permanente avec la région Wallonie Bruxelles |
| | Accord entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement du Royaume de Belgique tendant à éviter la double imposition des revenus provenant de l'exploitation des navires en trafic international, signé à Alger le 11 janvier 1983 | |
| | Accord de coopération économique entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire d'une part et le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement du Grand-duché de Luxembourg | |

| | | |
|-------------------|--|--|
| | <p>d'autre part, signé à Alger le 28 avril 1983.</p> <p>Accord entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et l'Union économique Belgo-Luxembourgeoise concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Alger, le 24 avril 1991.</p> <p>Convention entre la République algérienne démocratique et populaire et le Royaume de Belgique tendant à éviter la double imposition et à établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune signée à Alger, le 15 décembre 1991</p> <p>Accord de coopération financière signé à Bruxelles le 6 décembre 1991 entre la République algérienne démocratique et populaire et le Royaume de Belgique.</p> | |
| Luxembourg | <p>Accord de coopération économique entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire d'une part et le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement du Grand-duché de Luxembourg d'autre part, signé à Alger le 28 avril 1983.</p> <p>Accord entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et l'Union économique Belgo-Luxembourgeoise concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Alger, le 24 avril 1991.</p> <p>MoU entre les Chambres de Commerce et d'Industrie des deux pays, signé à Gand, en 2018.</p> | |
| Allemagne | <p>Accord et protocole additif relatifs à l'encouragement et à la protection réciproque des investissements, signé le 11 mars 1996, à Alger</p> | |

| | | |
|----------------------|--|--|
| | <p>- Convention sur la non double imposition et la prévention de la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la fortune, signée à Alger, le 12 novembre 2007 ;</p> <p>Mémoire d'entente portant création d'une commission mixte algéro-allemande, signé à Berlin, le 8 mars 2011 ;</p> <p>Déclaration d'intention de coopération dans le domaine de l'énergie, signée le 26 mars 2015 à Berlin</p> <p>L'Association pour la Promotion des Relations Economiques entre l'Algérie et l'Allemagne a été agréée en tant qu'association de droit privé algérien par le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales, le 20 septembre 2005, et ce conformément à l'ancienne loi relatives aux associations, à savoir la loi N°90-31 du 4/12/1990.</p> | |
| <p>Suisse</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Accord commercial entre la Confédération suisse et la République algérienne démocratique et populaire, conclu à Alger, le 5 juillet 1963. • Accord relatif aux transports internationaux par route des personnes et des marchandises, signé à Alger le 23 juin 2004 et ratifié par la partie algérienne le 26 février 2005 et entré en vigueur le 30 mai 2005. • Accord sur la promotion et la protection réciproques des investissements, signé à Berne le 30 novembre 2004 et ratifié par l'Algérie le 23 février 2005 et entré en vigueur le 15 août 2005. • Convention fiscale tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Alger le 03 juin 2006 et | |

| | | |
|-----------------|---|--|
| | <p>ratifiée le 28 décembre 2008.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le 4 février 2021, à la faveur de la visite du DFAE suisse, l'assemblée constituante de la Chambre de Commerce Algéro-Suisse s'est tenue. Avant cette date, un club d'affaires informel était en exercice. | |
| Autriche | <p>Accord commercial signé à Alger, le 2 juillet 1974</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accord sur la coopération ferroviaire signé le 29 septembre 1987 par les Ministres des Transports des deux pays ; • Accord sur la promotion et la protection réciproque des investissements, signé à Vienne le 17 juin 2003, ratifié par notre pays le 10 octobre 2004 ; • Convention algéro-autrichienne en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Vienne le 17 juin 2003 et ratifiée par l'Algérie en Juin 2005 ; • Signature à Alger, le 20 mars 2014, du protocole afférent au Jumelage institutionnel entre la Chambre Economique Fédérale d'Autriche et l'Agence Française pour le Développement International des Entreprises UBI France avec l'Agence nationale de promotion du Commerce Extérieur (ALGEX) portant sur le renforcement des capacités opérationnelles d'ALGEX en matière de commerce extérieur ; <p>Signature à Alger en mars 2015, d'un Accord entre la Société Nationale des Transports Ferroviaires (SNTF) et le Groupe Autrichien KAPSCH Carrier Com AG pour la création d'une société mixte spécialisée dans l'équipement du réseau ferroviaire national</p> | |

| | | |
|--------------------|---|--|
| ROYAUME UNI | <ul style="list-style-type: none">• Accord sur la non-double imposition signé à Alger, le 18 février 2015, ratifié par la partie britannique en novembre 2015 et par l'Algérie en juin 2016;• Programme exécutif de coopération, signé à Alger, le 13 novembre 2017, entre le MEN et la partie britannique, visant l'amélioration de l'enseignement de la langue anglaise et la formation des formateurs dans ce domaine ;• Un programme de travail, signé à Alger, le 30 avril 2018, entre le MESRS et le British Council pour perfectionner le niveau des enseignants algériens et leur permettre un accès pour les études en Doctorat (PHD). | |
|--------------------|---|--|